



## Avis d'appel d'offres

La MRC de Memphrémagog, agissant pour et au nom d'un regroupement composé des municipalités d'Austin, du Canton de Stanstead, de North Hatley, d'Ogden, de Sainte-Catherine-Hatley, de la Ville de Magog et de la Régie du parc régional Massawippi, désire donner un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'équipements visant la modernisation des stations de lavage d'embarcations et rampes de mise à l'eau, réparties dans différentes municipalités de son territoire. Les biens et services qui seront fournis à la suite de l'attribution du contrat sont décrits aux documents faisant partie intégrante de l'appel d'offres, identifié « Devis d'appel d'offres 2025-03 – Équipements pour des stations de lavage d'embarcations et rampes de mise à l'eau ».

À compter du 27 août 2025, les personnes et les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents pourront être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être valides, les soumissions doivent se trouver physiquement au bureau de la MRC de Memphrémagog **au plus tard le 26 septembre 2025 à 10 h**. Les documents de soumission doivent être déposés dans une enveloppe scellée, identifiée « *Soumission – Équipements pour des stations de lavage d'embarcations et rampes de mise à l'eau* », le tout selon les exigences prescrites aux documents d'appel d'offres. **Les soumissions seront ouvertes publiquement le 26 septembre 2025 à 10 h 15.**

La MRC a choisi de procéder avec un système de pondération, incluant le prix (une seule étape). À la fin du processus, la MRC pourra accorder le contrat au soumissionnaire conforme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage. Les critères, la méthode d'évaluation et les autres exigences de ce processus sont présentés dans les documents d'appel d'offres.

Seules les soumissions conformes aux documents d'appel d'offres seront considérées. De plus, seront considérées seulement les soumissions présentées par des entrepreneurs ou fournisseurs, en outre de ceux ayant un établissement au Québec, qui ont un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libération des marchés applicable à la MRC.

La MRC de Memphrémagog ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation, aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Magog, ce 27 août 2025.

**Dominick Faucher**

Directeur général et greffier-trésorier

MRC de Memphrémagog